



Entreposage des cendres de poêle

Pour un deuxième mois je vais vous parler des cendres. L'objectif est que vous portiez une attention particulière à ces dernières qui ont déjà commencées à faire des ravages aux maisons des régions voisines, mais qui pourrait frapper à nos portes ou dans nos bacs à déchet. Et oui, je veux vous parler de l'entreposage des cendres.

Malheureusement l'hiver commence et déjà les cendres ont causés des incendies majeurs car elles étaient toujours chaudes lorsqu'elles ont été déposées dans les bacs à déchets ou encore entreposées trop près des matériaux combustibles. Asbestos, Warwick, St-Guillaume et Drummondville ont déjà été touchés. Nous ne sommes pas à l'abri, mais si vous prenez le temps de bien lire la suite de cet article et que vous appliquez ces petits conseils vous n'aurez pas la visite de votre service incendie.

Les conseils sécuritaires sont:

1. Videz régulièrement les cendres de votre appareil de chauffage dans un contenant métallique muni d'un couvercle. Ceci permettra d'empêcher d'alimenter les cendres en oxygène. S'il n'y a pas d'oxygène, il n'y a pas de feu !
2. Ne jamais laisser ce contenant dans la maison ou dans le garage car les cendres dégagent du monoxyde de carbone, un gaz mortel. De plus, la chaleur dégagée du contenant peut provoquer un incendie.
3. Une fois votre contenant à l'extérieur, il devra être positionné loin de tout matériel combustible puisque les cendres peuvent demeurer actives plus de 72 heures. Vous devriez attendre 240 heures (14 jours) avant de mettre les cendres dans tout bac à déchet.
4. Nous savons tous que nous pouvons perdre la notion du temps lorsqu'il est de se rappeler la date où nous avons mis les cendres à l'extérieur. Un petit conseil, procurez-vous un contenant de plus grand format (ex. poubelle de tôle) pour l'extérieur que vous pourriez y mettre les cendres tout au long de l'hiver. Donc, à l'arrivée du printemps vous pourrez vous en débarrasser en toute sécurité.

Merci et Joyeux temps des fêtes